ministre m'avait répondu: Non, j'ai suffisamment confiance dans le sens des responsabilités des employés publics pour savoir qu'ils n'abuseront pas du droit de grève que nous allons leur accorder. Nous avons aujourd'hui la preuve qu'ils en abusent, quand ils reconnaissent qu'ils le font dans l'illégalité et que des députés les appuient.

Monsieur le président, je trouve cela intolérable. Cela ouvre la voie au chaos et à l'anarchie et il serait grand temps qu'on y mette fin. Je dis même que les unionistes commencent à en avoir plein le dos de ces grèves déclenchées à tout propos. Le grand public canadien, le payeur de taxes, à qui on veut imputer le coût du règlement de ces problèmes en a plein le dos et il proteste largement. Au fait, un certain nombre d'unionistes en ont plein le dos d'être impliqués dans des grèves ruineuses qui, dans bien des cas, sont déclenchées pour des motifs insignifiants.

Monsieur le président, je suis d'avis que lorsque des chefs syndicaux proclament à la radio, à la télévision ou en public, qu'une grève illégale ou non sera déclenchée, ils devraient non seulement être réprimandés, mais également punis, en vue de maintenir l'ordre au pays.

Monsieur le président, le temps approche où la plupart des Canadiens vont fustiger ces mouvements ouvriers qui ont eu leur raison d'être, qui ont rendu et sont encore en mesure de rendre service à la classe ouvrière, qui constitue un groupe de pression qui a sa raison d'être. A cause de certains meneurs et de certains dirigeants qui n'ont pas le sens de leurs responsabilités, les syndicats sont en train de faire retomber le désordre, le chaos et l'anarchie qui règnent au sein de notre société canadienne, sur le dos des ouvriers, des salariés, qui sont toujours ceux qui en souffrent le plus.

Je voudrais protester contre cette attitude. Elle serait suffisante, quant à moi, pour inciter l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) à être énergique, face à cette espèce de chantage auquel on veut le soumettre dans certains milieux.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

M. Howe: Monsieur le président, je saisis l'occasion que m'offre l'étude du projet de loi concernant l'organisation du gouvernement et surtout de ses dispositions sur les communications pour signaler au ministre certains des aspects évoqués par d'autres députés et à proune foule de lettres. J'ignore si c'est à cause de la hausse du tarif des lettres ou de celle du tarif des périodiques, mais je n'ai jamais reçu autant de correspondance sur un sujet depuis que je siège aux Communes, que j'en ai reçu récemment à propos du service postal. C'est peut-être que le nouveau ministre va faire table rase et apporter plusieurs changements de nature à indisposer un grand nombre de personnes.

En tout cas, je m'unis à tous ceux qui ont formulé des griefs sur la fermeture de tant de bureaux de poste. Dans ma région, bien des bureaux ont dû ou devront fermer leurs portes, ce qui a véritablement nui à ceux qui se fient au bureau de poste de la localité non seulement pour recevoir leur courrier mais aussi pour expédier des mandats de poste et que sais-je encore. L'élimination de ces bureaux changera leur façon de vivre et pèsera vraiment lourd chez certaines personnes âgées. Il y a donc plusieurs cas que le ministre devrait étudier.

Songeons à ce qui se passe lorsqu'il s'agit de fermer une petite gare de chemins de fer. Les gens de la place en sont avertis, et s'ils veulent se défendre, ce qu'ils pouvaient faire auparavant devant la Commission des transports, il peuvent exprimer leur opposition aux mesures que le gouvernement veut prendre. Je me demande s'il ne pourrait en être ainsi pour les bureaux de poste. Je dis au ministre des Postes qu'une audience sur place servirait parfois à renseigner les gens et réduirait peut-être le nombre de plaintes adressées aux députés. C'est uniquement grâce à ces lettres que nous pouvons savoir vraiment ce qui se passe dans notre circonscription.

J'ai aussi reçu un grand nombre de lettres-comme en ont eu d'autres députés-au sujet des tarifs accrus sur des périodiques, comme les revues agricoles et les publications religieuses. Comme nous le savons, bon nombre de ces périodiques sont sans but lucratif et sont publiés par des organismes qui étudient un domaine spécialisé. Que le périodique traite d'agriculture ou d'affaires, cette information spécialisée est précieuse pour ceux qui le reçoivent. En agriculture, par exemple, l'évolution est si rapide actuellement que ce n'est qu'en lisant ces périodiques et ces revues agricoles que nos cultivateurs peuvent se tenir au courant. Je pense donc qu'il vaudrait la peine de remettre à l'étude la hausse des tarifs postaux et que les édipos desquels beaucoup d'entre nous ont reçu teurs de ces périodiques en bénéficieraient